

REGLEMENT DU JEU « Hunger Games : La Ballade du Serpent et de L'Oiseau Chanteur » DU 1^{ER} AU 14 NOVEMBRE 2023

Article 1 : Organisateur

SAS CGR CINÉMAS, au capital de 244 909, 35€ ci-après désignée sous le nom « L'ORGANISATRICE », dont le siège social est situé 16 rue blaise Pascal 17185 Perigny Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de La Rochelle sous le numéro 661780221, organise un jeu sans obligation d'achat du 01/11/2023 au 14/11/2023 (jour inclus) intitulé « Hunger Games : La Ballade du Serpent et de L'Oiseau Chanteur » (ci-après le « JEU »).

Article 2 : Participants

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidente en France métropolitaine, Corse comprise à l'exclusion du personnel de L'ORGANISATRICE, du personnel des sociétés prestataires de services et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération.

La participation au Jeu d'un mineur ou d'un majeur incapable est soumise à l'autorisation de ses parents/représentants légaux. L'ORGANISATRICE se réserve le droit de vérifier la réalité de cette autorisation. A défaut pour le participant de pouvoir en justifier, sa participation au Jeu sera annulée.

« L'ORGANISATRICE » se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse postale des participants.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement (ci-après « le Règlement »). Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

Article 3 – Supports de communication sur le Jeu

Ce Jeu est diffusé via l'application Storise sous l'URL <https://storise.co/hungergames-lejeu> (ci-après communément dénommé « LE SITE »)

Article 4 : Modalités de participation

Le jeu consistera en un quizz hébergé sur l'application Storise.

Pour participer au Jeu, les participants doivent :

- Se rendre sur LE SITE
- Répondre correctement à chacune des 3 questions posées
- Renseigner leurs Nom, Prénom et Adresse Mail, et accepter sans réserve les conditions du Jeu

Les participants ayant rempli les conditions de participation requises indiquées dans le post

associé à la dotation feront alors partie du grand tirage au sort qui aura lieu à l'issue du jeu.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent Règlement rend la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par L'ORGANISATRICE sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 5 : Gains

Les dotations en jeu sont constituées de 6x 1 pack full collection PRO gaming Logitech d'une valeur unitaire de 709€ :

- Casque [PRO X 2 Lightspeed](#), casque gaming haut de gamme chez Logitech G (valeur 269€).
- Clavier PRO X TKL (valeur 230€) <https://www.logitechg.com/fr-fr/products/gaming-keyboards/pro-x-tkl-wireless-keyboard.html>
- Souris PRO X 2 Superlight (valeur 170€) <https://www.logitechg.com/fr-fr/products/gaming-mice/pro-x2-superlight-wireless-mouse.910-006631.html>
- Tapis G740 (valeur 40€) <https://www.logitechg.com/fr-fr/products/gaming-mouse-pads/g740-large-cloth-mouse-pad.943-000806.html>

Les dotations mises en jeu tout au long du Jeu ne pourront être échangées contre leur valeur en valeur numéraire ou contre toute autre dotation et ne pourront être revendues.

Les gagnants ne pourront demander à obtenir une autre dotation ou toute autre contrepartie en numéraire (totale ou partielle) ou équivalente à la place de la dotation proposée.

Chaque dotation est nominative et ne pourra être attribuée à une autre personne que le gagnant.

Article 6 : Désignation des gagnants

Six gagnants seront tirés au sort parmi les participations pour chacune des six dotations mises en jeu.

Le tirage au sort se fera par voie électronique de façon aléatoire par L'ORGANISATRICE.

L'annonce de chacun des gagnants sera faite au plus tard le **24/11/2023**.

Article 7 : Remise des lots

Chaque gagnant sera averti par mail via l'adresse mail avec laquelle il aura participé au Jeu.

Si les informations ou coordonnées communiquées par le gagnant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation, le(s) lot(s) demeurant alors la propriété de L'ORGANISATRICE qui pourra le réattribuer via un nouveau tirage au sort.

Dans le cas où le gagnant serait dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de son lot, pour quelque raison que ce soit, il en perdra le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

Sans réponse dans un délai de 7 jours du tiré au sort à l'annonce de l'attribution du lot par mail, il en perdra le bénéfice et le lot pourra être réattribué par L'ORGANISATRICE .

Article 8 – Frais de Participation

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

« L'ORGANISATRICE » ne procédera à aucun remboursement des frais de connexion dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général.

« L'ORGANISATRICE » ne sera tenue à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués ci-dessus.

Article 9 – Respect des règles du Jeu

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement y compris ses avenants éventuels, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du Jeu, ses résultats et l'attribution des prix.

Article 10 : Utilisation des données personnelles des participants

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auraient fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La Société Organisatrice est le responsable de traitement des données collectées. A ce titre elle s'autorise à conserver les informations transmises par les participants dans le cadre du présent Jeu. Les données recueillies par L'ORGANISATRICE, après information et avec le consentement du participant, lui permettent d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gains et de lui remettre le lot attribué. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément au Règlement Européen de Protection des Données.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à L'ORGANISATRICE dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 11 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 12 : Responsabilité

L'ORGANISATRICE se réserve le droit de modifier, reporter, compléter ou annuler sans préavis tout ou partie de ce Jeu. Elle ne saura être tenue responsable et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

L'ORGANISATRICE se réserve également le droit de proroger le présent Jeu, pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que le participant ne puisse prétendre à une indemnisation à quelque titre que ce soit.

L'ORGANISATRICE ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Jeu.

L'ORGANISATRICE ne saurait notamment être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

L'ORGANISATRICE ne saurait être tenue pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, la responsabilité de L'ORGANISATRICE ne pourra être engagée si les formulaires électroniques d'inscription ne sont pas enregistrés, sont incomplets, ou impossibles à vérifier.

L'ORGANISATRICE ne saurait non plus être tenue pour responsable de l'encombrement des lignes téléphoniques, des dysfonctionnements des réseaux de télécommunication entravant le bon déroulement du Jeu. La responsabilité de L'ORGANISATRICE ne pourra être engagée si les participations au Jeu n'ont pas été enregistrées ou sont impossibles à vérifier ou à décrypter.

L'ORGANISATRICE se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement du Jeu et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagné et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La responsabilité de L'ORGANISATRICE ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

L'ORGANISATRICE ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

L'ORGANISATRICE ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être

tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même L'ORGANISATRICE, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à L'ORGANISATRICE, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 13 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'ORGANISATRICE » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'ORGANISATRICE » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à : «L'ORGANISATRICE ». La demande doit impérativement comporter le nom du Jeu, la date précise de participation du Jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte. Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.